

Notice explicative

Comment voter par correspondance ?

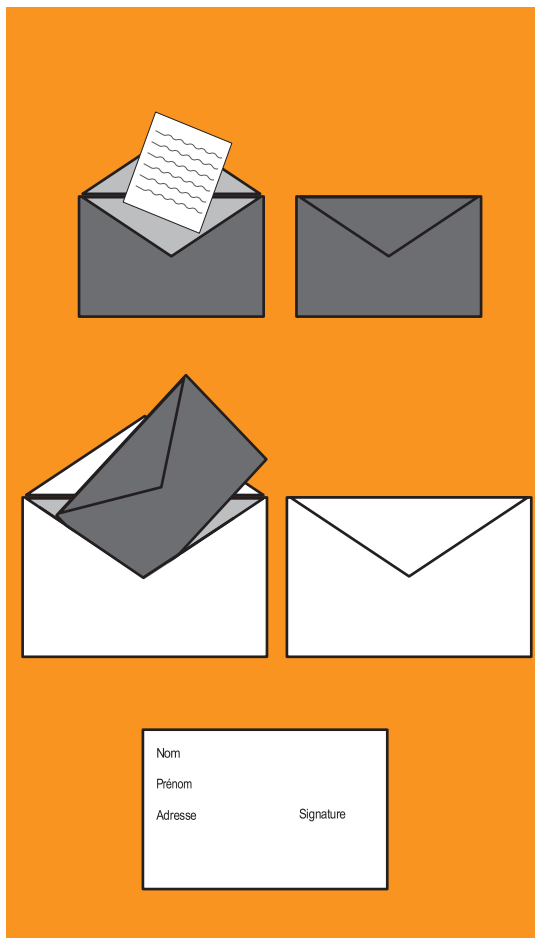
Chaque parent est électeur sous réserve de ne pas s'être vu retirer l'autorité parentale. Il ne dispose que d'une voix quel que soit le nombre de ses enfants inscrits dans l'école.

Qui est éligible? Les listes des candidatures sont affichées sur le panneau, près du petit portail. Chaque parent **vote pour une liste**, pas pour une personne.

- 1- Mettre le **bulletin choisi** dans la petite enveloppe bleue.
Ne rien écrire et ne rien barrer.

- 2- Glisser l'enveloppe bleue dans la grande enveloppe.
Coller la grande enveloppe.

- 3- Au verso, **écrire votre nom, votre prénom et votre adresse.**
Pas le nom de votre enfant.
Signer cette grande enveloppe.



Toute liste **raturée sera déclarée comme nulle.**

Tout vote par correspondance **non signé sera déclaré comme nul.**

Les votes par correspondance peuvent être envoyés par la Poste, à l'adresse de l'école.



Remettre les enveloppes, soit :

- à votre enfant (via le cahier jaune)
- à l'enseignant.e
- à la directrice